VILLE DE SHAWINIGAN

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Shawinigan, que, lors de la séance ordinaire tenue le 15 septembre 2026, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-792 décrétant un emprunt et une dépense de 2 000 000 $ pour des travaux de stabilisation du talus routier du rang Saint-Olivier.

Ce règlement a pour objet de réaliser divers travaux, prévus au Programme quinquennal d'immobilisations (PQI) 2027-2031, visant à stabiliser le talus routier du rang Saint-Olivier à la suite d'un affaissement survenu lors des pluies diluviennes du 9 août 2024. Cet événement a endommagé la chaussée et entraîné la fermeture d'une voie de circulation. En raison du risque élevé de rupture du talus, les travaux sont requis afin d'assurer la sécurité des usagers et de préserver l'intégrité de l'infrastructure routière.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales le 30 octobre 2026.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 3 novembre 2026

Me Chantal Doucet
Greffière